
Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du matériau : Adhésif de liaison EPDM sans solvant

Famille chimique : Mélange

Utilisation du produit : Enduit d'étanchéité à durcissement à l'humidité

Restrictions d'utilisation : Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Classification des matières dangereuses : Irritant Catégorie 2

Éléments d'étiquette SGH

Symbole(s)



Mot-indicateur : Avertissement

Mention(s) de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

Mise(s) en garde

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/au savon.

P305 + P351 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Adhésif de liaison EPDM sans solvant

Numéro de produit : 318127

P338 : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale.

Phrases R

R38 : Irritant pour la peau.

R41 : Risque d'endommager gravement les yeux.

R43 : Peut causer une réaction cutanée en cas de contact.

Phrases S

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S39 : Porter un appareil de protection pour les yeux et le visage.

Cancérogénicité : Ce produit ne contient pas de composants reconnus comme cancérogènes par la Proposition 65 de Californie.

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
1760-24-3	Aminosilane	1-3

Section 4 – PREMIERS SOINS

Inhalation

Voie d'entrée peu probable. Amener la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Peau

Enlever le produit de la zone affectée avec de l'alcool éthylique, puis laver à l'eau et au savon.

Yeux

Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si des effets négatifs ou une irritation apparaissent.

Ingestion

Voie d'entrée peu probable. Consulter un médecin.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Utiliser un extincteur à eau, à CO₂, à poudre ou à mousse.

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun.

point d'éclair : S.O.

Limite supérieure d'inflammabilité : S.O.

Limite inférieure d'inflammabilité : S.O.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Adhésif de liaison EPDM sans solvant

Numéro de produit : 318127

Point d'auto-inflammation : S.O.

Sensibilité au choc : S.O.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : S.O.

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique peut produire des vapeurs toxiques de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes de soufre et de sulfure d'hydrogène.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions de manipulation : Utiliser l'équipement de protection personnelle recommandé, voir la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Nettoyage : Nettoyer le déversement avec une matière absorbante comme du carton, laisser sécher puis placer dans un contenant homologué pour l'élimination de déchets.

Exigences réglementaires : Suivre les réglementations applicables de l'OSHA (29 CFR 1910.120).

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manipulation : Utiliser l'équipement de protection personnelle recommandé dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions : Ce produit n'est pas considéré comme inflammable en conditions normales et n'est pas reconnu comme explosif.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec (le contact avec l'humidité entraîne une polymérisation).

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection ou de sécurité pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau : Porter une tenue de travail appropriée. Porter des chaussures de protection. Produit recommandé : crème de protection pour la peau.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucun contrôle requis.

Protection des mains : Porter des gants imperméables tels qu'en vinyle pour réduire le risque de contact avec la peau.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Pâte, légère odeur mentholée	État physique	Hydrosolubilité : Insoluble
Seuil olfactif	S.O.	pH	S.O.
Point de fusion	S.O.	Point d'éclair	S.O.
Point de congélation	S.O.	Méthode de détermination du point d'éclair	Basée sur le point d'éclair du composant le plus volatile
Auto-inflammation	S.O.	Pression de vapeur	< 1
Limite inférieure d'explosivité	S.O.	Densité (eau = 1)	0,97
Limite supérieure d'explosivité	S.O.	% volatile	1,16 %
Densité de vapeur (air = 1)	> 1	COV	11,28 g/l
Densité	960 g/L (8,1 lb/gal) (calculé)		

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Aucune connue.

Substances incompatibles

Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire des vapeurs toxiques de monoxyde de carbone (CO) ou (CO₂).

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Aminosilane (voir les Sections 2 et 3)

Oral : DL50 > 2 000 mg/kg. Remarque : toxicité très basse.

Absorption cutanée : DL50 > 2 000 mg/kg. Remarque : toxicité très basse.

Inhalation : CL50. Peu toxique

Contact direct avec la peau : légère irritation.

Contact direct avec les yeux : irritation grave. Remarque : provoque des lésions cornéennes.

Limites d'exposition : sans objet

Sensibilisation : aucune

Toxicité pour la reproduction : aucune

Mutagénicité : aucune

Tératogénicité : aucune

Produits synergiques : aucun

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Aucune information applicable connue.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Lorsque le produit fourni devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchets dangereux tels que définis par le Resource Conservation and Recovery Act (RCRA) 40 CFR 261. Ce produit devient un caoutchouc synthétique ferme lorsqu'il durcit. Laisser durcir le produit avant élimination.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information spéciale pour l'expédition : aucune

DOT : non réglementé.

TMD : non disponible.

NIP : non disponible.

Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Convention de Rotterdam (PIC) Annexe III : listé (composants tributylétains [impuretés] < 2 ppm)

Information réglementaire américaine

OSHA 29 CFR 1910-1200 – Irritant.

TSCA – Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l’inventaire TSCA.

Quantité à déclarer (QD) du CERCLA – Sans objet.

Titre III du SARA :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses – Aucune.

Section 304 – Sans objet.

Section 311/312 – Danger immédiat (aigu) pour la santé.

Section 313 – Aucun.

RCRA – Voir Section 13.

Cancérogènes listés par la Proposition 65 de Californie : Ce produit ne contient aucune des substances reconnues par l’État de Californie comme causant le cancer.

Agents toxiques pour la reproduction listés par la Proposition 65 de Californie : Ce produit ne contient aucune des substances reconnues par l’État de Californie comme toxique pour la reproduction.

Classification canadienne SIMDUT – D2B

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 1 Risque d’incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Sommaire des changements

Date de révision : 1 juin 2018

Note de révision : Mise à jour générale

Sigle / Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l’environnement); UE – Union européenne;

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Adhésif de liaison EPDM sans solvant

Numéro de produit : 318127

F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l’aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d’explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d’exposition; LOLI – List Of Lists™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d’exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l’incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l’hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l’environnement); LECT – Limite d’exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d’explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d’exonération :

L’information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d’autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n’est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l’utilisation de ces informations ou de toute autre information n’enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions d’utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d’une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l’adéquation du produit pour son utilisation spécifique.